



## ... et ce dont vous avez bénéficié en adhérant à la FNPHP en 2009 ...

- ... de l'écoute et des conseils d'un chargé de missions dans votre région,
- ... de formations sur des sujets techniques, économiques et sociaux,
- ... d'une information régulière en temps réel en matière d'emploi, de juridique, de fiscal et de social, par les lettres d'informations nationales, régionales et les réunions d'informations,
- ... d'un soutien juridique personnalisé,
- ... d'interlocuteurs pour la négociation des critères régionaux concernant les dispositifs d'aides nationaux,
- ... d'un appui en cas de coup dur : tempête Klaus,
- ... d'un soutien en période de crise : accès aux aides OSEO et mise en relation avec le secteur bancaire,
- ... d'un accès privilégié à toutes les informations et les formulaires de remboursements sur l'Extranet de la FNPHP,
- ... de -6,5% sur le prix de la molécule de gaz naturel et de -75 % sur l'abonnement avec Altergaz comparé à un tarif réglementé,
- ... d'un prix de 294,71 €/m<sup>2</sup> au lieu de 450 €/m<sup>2</sup> pour les participants au Salon IPM à Essen Allemagne sur le Pavillon France,
- ... de journées d'échanges d'expériences autour de thèmes d'actualité avec vos collègues,
- ... d'une promotion commune et mutualisée des entreprises et des produits d'une même région lors d'événements nationaux ou régionaux (ex : Salon du Végétal, Florales...)

Et vous,  
vous adhérez quand ?



19 boulevard de Magenta - 75010 Paris  
Tél. 01 42 38 63 63 - Fax 01 42 38 63 64  
fnphp@fnphp.com - www.fnphp.com

Nos partenaires :



## Découvrez ce à quoi vous avez échappé grâce à la FNPHP en 2009 ! ...



En 2009...



grâce à la...



**FNPHP**  
Les producteurs des végétaux d'ornement

## Vous avez échappé

- **au rallongement des délais de paiement que vos clients appliquent :**  
la FNPHP a obtenu l'exclusion des horticulteurs et pépiniéristes du champ d'application de l'accord dérogatoire applicable aux professionnels du jardin amateur dont elle n'était pas signataire.
- **à une taxe TICGN de 1,19 €/Mwh sur vos consommations de gaz naturel, à une taxe TIPP de 18,5 €/T pour le fuel lourd et à une taxe TIPP de 0,0556 €/L pour le fioul domestique :**  
la FNPHP a encore obtenu en 2009 le remboursement à 90% de ces taxes énergétiques !
- **à l'exclusion du mécanisme des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) :**  
la FNPHP s'est battue pour que les horticulteurs aient le droit de vendre certains de leurs investissements économes en énergie auprès des distributeurs d'énergie.
- **à une disparité devant l'utilisation des produits phytosanitaires :**  
la FNPHP maintient la veille sur la réglementation phytosanitaire au niveau français et européen, et le dialogue entre les exportateurs et les pouvoirs publics pour solutionner les problèmes phytosanitaires liés à l'export.
- **à l'augmentation de la redevance sur les passeports phytosanitaires :**  
la FNPHP s'applique à renouveler tous les ans le maintien d'une réduction de 50% !
- **au retrait des produits sans nouvelles homologations :**  
la FNPHP soutient le travail de l'Astredhor par la démarche usages mineurs, 5 nouvelles homologations cette année, dont un anti-mousses !
- **à la mise en place d'une traçabilité lourde de vos végétaux dans le cadre du passeport phytosanitaire :**  
un guide de bonnes pratiques phytosanitaires est en cours de rédaction pour éviter ces contraintes supplémentaires.

- **à l'augmentation de la TVA sur vos produits :**  
grâce à l'implication de la FNPHP au sein du Groupe de travail « Fleurs et Plantes » du Copa-Cogeca, la profession veille au maintien d'un taux réduit !
- **à la taxation intégrale et immédiate de vos entreprises au titre de la Taxe Carbone :**  
la FNPHP a obtenu un remboursement partiel de 75% qu'elle va s'attacher à défendre dans le cadre du futur dispositif, y compris pour le GPL et le charbon oubliés.
- **aux difficultés d'accéder aux marchés extra communautaires :**  
la FNPHP, au sein du Copa-Cogeca, s'applique à défendre des accords bilatéraux ou multilatéraux qui permettent un accès facilité à ces marchés.
- **à la non prise en considération des particularités de vos métiers dans les dispositifs d'aides PVE, circulaire serres et PPE :**  
la FNPHP a obtenu une meilleure articulation en termes d'investissements entre les dispositifs Plan Végétal Environnement (PVE), circulaire serres et Plan de Performance Énergétique (PPE).
- **à une absence de prise en compte du secteur horticole dans le cadre du Plan de Soutien Exceptionnel à l'Agriculture annoncé en octobre 2009 :**  
la FNPHP a obtenu une reconnaissance du secteur dans ce plan d'aide lui permettant notamment d'accéder à l'exonération partielle des cotisations sur salaires.
- **à une démarche de certification agricole issue du Grenelle de l'environnement qui ne corresponde pas aux spécificités de vos métiers :**  
la FNPHP avec l'interprofession Val'hor travaille sur la mise en place d'une certification horticole ainsi qu'à l'obtention de l'équivalence avec la certification agricole du Grenelle.

Ce à quoi vous avez échappé en 2009